

DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 12 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février, à dix-neuf heures 30, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, HIGI CHRISTIANE, GANGLOFF HENRI-PIERRE, ADRIEN FORESTIER, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, STOLL VALERIE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, HUCKERT KATIA, HEITZ PATRICIA, ERATH DIDIER, OSSWALD NICOLE.

Ont donné pouvoir : SCHLICHTER PASCAL a donné pouvoir à VALERIE STOLL, SPANGENBERGER GREGORY a donné pouvoir à MARC CAGNINA, HUCK BRIGITTE a donné pour voir à HENRI-PIERRE GANGLOFF, FUNFROCK PHILIPPE a donné pouvoir à CHRISTIANE HIGI, WURTZ YVES a donné pouvoir à NICOLE OSSWALD.

Secrétaire de séance : Marc CAGNINA

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19 / Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14 / Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 06 février 2024

DM07/2024 - MODIFICATION DE DURÉE HEBDOMADAIRE DE TEMPS DE TRAVAIL – ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique territoriale permanent à temps non complet de 33 heures hebdomadaires afin de pouvoir répondre aux nécessités de services inhérentes à l'accueil en mairie de la population venant réaliser ses titres sécurisés et dans l'optique du début de fonctionnement du nouveau pôle scolaire.

Monsieur le Maire propose de porter, à compter du 1^{er} mars 2024 de 33 heures à 35 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De porter, à compter du 1^{er} mars 2024 de 33 heures à 35 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial.

Pour extrait conforme, le 12 février 2024
Le Maire, Alexandre LORENTZ

